

Lettre mensuelle du SFP Aux agents de l'administration de la Polynésie française

Mars 2022 - Supplément Inflation : les fonctionnaires territoriaux, nouveaux dindons de la farce

Sur les douze derniers mois, l'inflation a été mesurée autour 4,4 % par l'Institut de la Statistique. Cette hausse généralisée des prix impacte directement le pouvoir d'achat de tout le monde, y compris celui des agents publics que nous sommes.

Cependant, dans la fonction publique, cette inflation ne se répercute pas de la même façon sur tous les agents, en raison notamment des différences de statuts et de l'existence de certaines indexations automatiques.

Petit tour d'horizon...

Le SMIG

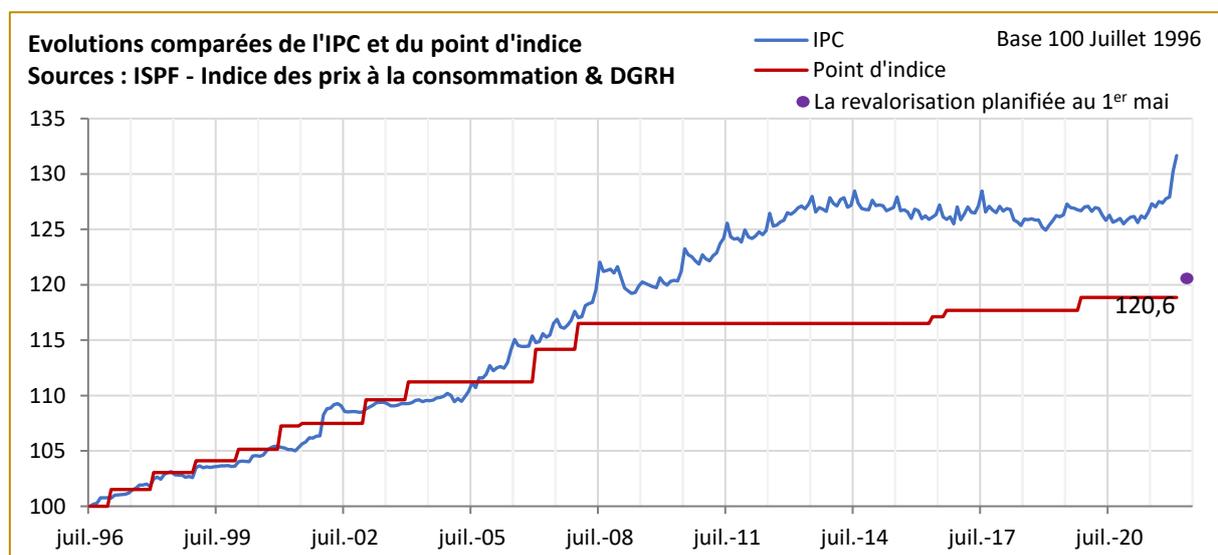
Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti

La Polynésie française est l'un des derniers pays au monde à avoir conservé une indexation automatique du salaire minimum sur l'indice des prix à la consommation (IPC).

Ce mécanisme inflationniste a été écarté par la quasi-totalité des pays dès les années 1970, au profit de négociations régulières entre représentations des employeurs et des salariés. L'inflation peut alors servir de guide, mais n'impose aucune réévaluation automatique. C'est davantage la croissance qui sert d'étalon, d'où l'appellation métropolitaine de SMIC, "Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance".

En Polynésie française, dès lors que l'inflation dépasse 2 %, le SMIG est automatiquement réévalué dans les mêmes proportions. Il en découle que tous les salariés rémunérés au SMIG voient leur rémunération progresser et s'ajuster à l'élévation du coût de la vie.

Afin de maintenir des grilles salariales cohérentes, les entreprises doivent également faire progresser les salaires des personnes dont



la rémunération est voisine du SMIG, c'est ce que l'on appelle l'effet domino.

Si cet ajustement n'était pas réalisé, les salariés gagnant juste au-dessus du SMIG stagneraient et verraient leurs confrères rémunérés au strict salaire minimum finir par gagner davantage qu'eux après revalorisation. Or les grilles salariales doivent rester cohérentes afin de préserver une relative paix sociale.

Les ANFA

Agents Non Fonctionnaires de l'Administration

Nos confrères ANFA ont également cette chance d'avoir des salaires indexés sur l'évolution du coût de la vie. Là encore, la Polynésie française fait office de dinosaure puisque plus aucun pays au monde ou presque n'a maintenu ce genre de mécanisme particulièrement inflationniste.

Pour les ANFA, dès que l'indice des prix à la consommation s'accroît de deux points, (et non plus 2%), leur indice est lui aussi automatiquement réévalué.

Il en découle que ces agents ne connaissent que des pertes passagères de pouvoir d'achat. Il leur suffit d'attendre que l'indice affiche deux points de plus pour être réévalués. Et même si très vite l'indice des prix à la consommation redescend en dessous des 2 points, ils conservent l'avantage de leur dernière augmentation.

Les FEDA

Fonctionnaires d'Etat Détachés dans l'Administration

Le gouvernement national a annoncé de son côté la revalorisation des salaires des fonctionnaires, sans doute pour le mois de mai. Celle-ci devrait se situer autour de 3%, l'inflation nationale étant estimée entre 3,6% et 4,4%. C'est le double des 1,5% envisagés au 1^{er} mai par notre gouvernement.

Il découlera logiquement de cette décision nationale que les salaires des FEDA, dans notre administration, devront mécaniquement et statutairement être réévalués dans les mêmes proportions qu'en métropole...

Les FPT

Fonctionnaires Publics Territoriaux

Pour les FPT, c'est la bérézina. Aucun processus d'indexation n'existe, ce qui fait en sorte que lorsque les autres agents publics voient leur salaires progresser, ou plutôt s'ajuster à l'évolution du coût de la vie, les nôtres restent sur la ligne de départ.

Le gouvernement a fini par annoncer une revalorisation de 1,5% au 1^{er} mai 2022, ce qui amènerait le point d'indice autour de 1 030 au lieu des 1 015 actuels. Nous avons positionné cette augmentation sur notre graphique et l'on constate aisément qu'elle ne constitue absolument pas un véritable rattrapage.

Un point d'indice qui est loin d'avoir suivi le cours de l'inflation

Comme le montre le graphique présenté en première page, depuis juillet 1996, date de la mise en place de la fonction publique, le point d'indice a progressé d'environ 19%, passant de 854 à 1 015 (*Source, Direction Générale des Ressources Humaines*). Cependant, sur la même période, l'inflation a quant à elle atteint 32% (*Source, Institut de la Statistique de Polynésie Française*).

Il en ressort donc que les FPT ont perdu environ 13% de pouvoir d'achat en 25 ans, là où leurs confrères ANFA l'ont préservé grâce à leur indexation automatique.

Pour rattraper l'inflation, le point d'indice des FPT devrait aujourd'hui se situer autour de 1 130 et non 1 030 comme estimé au 1^{er} mai. Nous laissons à chacun le soin de multiplier son indice personnel par 100 pour mesurer en F.CFP, la perte mensuelle que cela représente sur sa rémunération.

Cet écart ne représenterait pas une "augmentation de salaire" mais le simple rattrapage de la perte de pouvoir d'achat subie. Il s'agit de la somme d'argent que l'inflation est venue grignoter chaque mois sur nos salaires.

Un discours d'équité mis à mal

Le gouvernement, par l'intermédiaire de Madame la Ministre en charge de la fonction publique et de Monsieur le Ministre de l'économie et des finances, a lourdement insisté en janvier 2022 pour que le moratoire sur les congés administratifs des ANFA soit prorogé « **par souci d'équité avec les FPT** ». Cette phrase sibylline laissait penser à un attachement particulier à la notion "d'équité".

Où est alors l'équité quand l'indice des ANFA est systématiquement revalorisé alors que celui des FPT affiche un retard de 13 % ?

La hausse de 1,5 % du point d'indice au 1^{er} mai 2022 est un geste... On notera que sur les douze derniers mois, nos confrères ANFA auront été normalement revalorisés par deux fois, et à chaque fois dans des proportions supérieures à celle des 1,5 % accordés aux FPT.

Pourquoi ne pas avoir véritablement appliqué cette « **équité** » à laquelle le gouvernement semble si attaché ? Pourquoi ne pas avoir acté la même évolution pour tous les agents publics, quel que soit leur statut ?

Pourquoi, « **par souci d'équité** » ne jamais envisager la fin des indexations automatiques tant pour le SMIG que pour le salaire des ANFA et couper court à ces mécanismes inflationnistes ?

Les FPT ont bien accepté la fin des congés administratifs, pourquoi les ANFA n'accepteraient-ils pas la fin de leur indexation ?

Bien évidemment, en compensation d'un tel effort, les syndicats réclameraient un traitement plus égalitaire **de tous les agents publics** vis-à-vis de l'inflation. Nous pourrions entrevoir des négociations obligatoires en chaque début d'année, une fois l'inflation annuelle connue. Nous pourrions envisager une revalorisation commune **pour tous les agents publics** avec comme fil directeur l'inflation annuelle et les contraintes budgétaires.

Dans toutes les circonstances, +0,5 % **pour tous les agents publics** s'avère bien plus "équitable" et "socialement plus juste" que + 2 % pour certains et rien pour les autres.

Pourquoi systématiquement reporter sur les FPT les efforts financiers qui doivent être réalisés pour générer des économies ? Car dans cette configuration budgétaire, c'est bien l'effort des Fonctionnaires Publics Territoriaux qui permet la revalorisation systématique des ANFA !

Ces 1,5 % promis au 1^{er} mai, jour de la fête du travail, sonnent davantage comme une aumône que comme une véritable compensation des efforts consentis sur les 15 dernières années où le point d'indice n'a jamais véritablement évolué.

Nous vous rappelons que nous sommes à votre disposition pour tout problème que vous pourriez rencontrer, que vous soyez affilié(e) ou non à notre centrale. Bien évidemment, nous accordons la priorité à nos adhérents.

Très cordialement

Le secrétaire général



Olivier Champion